



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.08.2018

Numéro de version 2

Révision: 26.03.2015

* **RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit** TRW Never Squeeze Grease
- **Code du produit:** 32960136.Z, 32960136, 32960177.Z, 32960177
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Emploi de la substance / de la préparation** Lubrifiants
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur :**
TRW Automotive Distribution France
1, Rue du Général Leclerc
F-92047 Paris la Défense Cedex
Tel. +33 (0) 1 58 58 29 00
Fax +33 (0) 1 58 58 45 00
www.trwaftermarket.com
ventes.france@trw.com
- **Service chargé des renseignements :** Téléphone : +49 (0) 2631 / 912 - 0
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**
Giftnotruf München
Tel: +49 (0) 89 -19 240 (24 h)
Informations en allemand et en anglais

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS09 environnement

Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**



GHS09

- **Mention d'avertissement** néant

(suite page 2)

FR



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.08.2018

Numéro de version 2

Révision: 26.03.2015

Nom du produit TRW Never Squeeze Grease

(suite de la page 1)

- **Mentions de danger**
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- **Conseils de prudence**
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
- **Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml**
- **Pictogrammes de danger**



GHS09

- **Mention d'avertissement** néant
- **Mentions de danger** néant
- **2.3 Autres dangers**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

* RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Caractérisation chimique: Mélanges**
- **Description :**
Graisse au savon de lithium sur la base d'huile minérale.
Mélange des substances nommées ci-après avec des produits secondaires pour lesquels un marquage n'est pas obligatoire.

· Composants contribuant aux dangers:		
CAS: 1314-13-2 EINECS: 215-222-5 Reg.nr.: 01-2119463881-32-X	oxyde de zinc ⚠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410	2,5 - 10%
CAS: 7429-90-5 EINECS: 231-072-3 Reg.nr.: 01-2119529243-45-X	Aluminium en poudre (stabilisée) ⚠ Flam. Sol. 1, H228; Water-react. 2, H261	2,5 - 10%
CAS: 7440-50-8 EINECS: 231-159-6 Reg.nr.: 01-2119480154-42-X	cuvre ⚠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 3, H412	2,5 - 10%
CAS: 7440-44-0 EINECS: 231-153-3 Reg.nr.: 01-2119966900-32-X	carbone ⚠ Flam. Sol. 1, H228; Self-heat. 1, H251	≤ 1%

- **Indications complémentaires :**
Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

FR
(suite page 3)



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.08.2018

Numéro de version 2

Révision: 26.03.2015

Nom du produit TRW Never Squeeze Grease

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- **après inhalation** : Veiller à l'apport d'air frais
- **après contact avec la peau** :
En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
Laver à l'eau et au savon.
- **après contact avec les yeux** :
Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes.
En cas de maux persistents consulter un médecin.
- **après ingestion** :
Rincer la bouche et boire ensuite abondamment d'eau.
Si les troubles persistent, consulter un médecin.
Ne pas provoquer le vomissement.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction:

Poudre d'extinction, mousse ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité : Eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

5.3 Conseils aux pompiers

• **Équipement spécial de sécurité** : Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Autres indications

Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre, doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à une aération suffisante

Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Lorsque cela est possible, récupérer mécaniquement et réutiliser.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines

(suite page 4)

FR



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.08.2018

Numéro de version 2

Révision: 26.03.2015

Nom du produit TRW Never Squeeze Grease

(suite de la page 3)

- Retenir l'eau de lavage polluée et l'éliminer
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir par moyen mécanique.
Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :** Tenir les réservoirs très fermé.
- **Indications concernant le stockage commun :**
Stocker à l'écart des produits alimentaires, des boissons et des aliments pour animaux.
- **Autres indications sur les conditions de stockage :**
Stocker au frais et au sec dans des fûts métalliques bien fermés
Température de stockage < 50 °C.
Stabilité de stockage/durabilité 5 années.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**
VME: valeur limite de moyenne d'exposition
VLE: valeur limite d'exposition professionnelle (court terme)

1314-13-2 oxyde de zinc	
VME (France)	Valeur à long terme: 5* 10** mg/m ³ *fumées **poussières
7429-90-5 Aluminium en poudre (stabilisée)	
VME (France)	Valeur à long terme: 5* 10** mg/m ³ *pulvérulent **métal
7440-50-8 cuivre	
VME (France)	Valeur momentanée: 2** mg/m ³ Valeur à long terme: 0,2* 1** mg/m ³ *fumées **poussières, en Cu

(suite page 5)

FR



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.08.2018

Numéro de version 2

Révision: 26.03.2015

Nom du produit TRW Never Squeeze Grease

(suite de la page 4)

· DNEL			
1314-13-2 oxyde de zinc			
Oral	DNEL (consumer, long-term, systemic)	0,83 mg/kg bw/day (homme)	
Dermique	DNEL (worker, long-term, systemic)	83 mg/kg bw/day (homme)	
	DNEL (consumer, long-term, systemic)	83 mg/kg bw/day (homme)	
Inhalatoire	DNEL (worker, long-term, systemic)	5 mg/m ³ (homme)	
	DNEL (consumer, long-term, systemic)	2,5 mg/m ³ (homme)	
7440-50-8 cuivre			
Dermique	DNEL (worker, short-term, systemic)	273 mg/kg bw/day (homme)	
	DNEL (worker, long-term, systemic)	137 mg/kg bw/day (homme)	
	DNEL (consumer, short-term, systemic)	273 mg/kg bw/day (homme)	
	DNEL (consumer, long-term, systemic)	137 mg/kg bw/day (homme)	
Inhalatoire	DNEL (worker, short-term, systemic)	20 mg/m ³ (homme)	
	DNEL (consumer, short-term, systemic)	20 mg/m ³ (homme)	
	DNEL (worker, short-term, local)	1 mg/m ³ (homme)	
	DNEL (worker, long-term, local)	1 mg/m ³ (homme)	
	DNEL (consumer, short-term, local)	1 mg/m ³ (homme)	
	DNEL (consumer, long-term, local)	1 mg/m ³ (homme)	
	· PNEC		
	1314-13-2 oxyde de zinc		
PNEC aqua (freshwater)	0,00206 mg/L (.)		
PNEC aqua (marine water)	0,00061 mg/L (.)		
PNEC STP	0,0052 mg/L (.)		
PNEC soil	35,6 mg/kg soil dw (.)		
PNEC sediment (freshwater)	117,8 mg/kg sedim. dw (.)		
PNEC sediment (marine water)	56,5 mg/kg sedim. dw (.)		
7440-50-8 cuivre			
PNEC aqua (freshwater)	0,00078 mg/L (.)		
PNEC aqua (marine water)	0,00052 mg/L (.)		
PNEC STP	0,23 mg/L (.)		
PNEC soil	65 mg/kg soil dw (.)		
PNEC sediment (freshwater)	87 mg/kg sedim. dw (.)		
PNEC sediment (marine water)	676 mg/kg sedim. dw (.)		

· Indications complémentaires :

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition**· Equipement de protection individuel :****· Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Au travail, ne pas manger ni boire

Eviter tout contact prolongé et intensif avec la peau

(suite page 6)

FR



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.08.2018

Numéro de version 2

Révision: 26.03.2015

Nom du produit TRW Never Squeeze Grease

(suite de la page 5)

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas prendre de chiffons imbibés de produit dans les poches du pantalon

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

· **Protection respiratoire :**

Non nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

Protection respiratoire uniquement en cas de formation d'aérosol ou de brouillard

Filtre P2.

· **Protection des mains :**

Les gants sont nécessaire seulement si le contact avec le produit est fréquent et/ou plus long.

Pour éviter des problèmes de peau, réduire le porter des gants au minimum indispensable.

· **Matériau des gants**

Caoutchouc nitrile

Épaisseur du matériau recommandée: 0,33 mm

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Pour les récipients ayant une épaisseur de couche de 0,33 mm le temps de pénétration se monte au moins à 480 minutes.

· **Protection des yeux :** Non nécessaire.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· **Indications générales.**

· **Aspect:**

Forme : pâteux

Couleur : gris foncé

· **Odeur :** caractéristique

· **Seuil olfactif:** Non déterminé.

· **valeur du pH:** Non applicable.

· **Modification d'état**

Point de fusion : non déterminé

Point d'ébullition : > 200 °C

Température de suintement : 200 °C (DIN ISO2176)

· **Point d'éclair :** 210 °C

· **Inflammabilité (solide, gazeux) :** Non déterminé.

· **Température d'inflammation :** > 260 °C

· **Température de décomposition :** Non déterminé.

· **Auto-imflammation :** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· **Danger d'explosion :** Le produit n'est pas explosif.

· **Pression de vapeur :** Non applicable.

· **Densité à 20 °C:** 1,21 g/cm³

· **Densité de vapeur:** Non applicable.

(suite page 7)

FR



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.08.2018

Numéro de version 2

Révision: 26.03.2015

Nom du produit TRW Never Squeeze Grease

(suite de la page 6)

· Vitesse d'évaporation.	Non applicable.
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :	insoluble
· Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Non déterminé.
· Viscosité : dynamique :	Non applicable.
cinématique :	Non applicable.
· Teneur en solvants : solvants organiques	0,0 %
· 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique / conditions à éviter :**
Pas de décomposition en cas d'usage conforme aux spécifications.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
Aucun, en cas d'utilisation conforme aux instructions d'utilisation et de stockage de la spécification du produit.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë :**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :		
1314-13-2 oxyde de zinc		
Oral	LD50	> 5.000 mg/kg (rat) (OECD 401)
Inhalatoire	LC50	> 5.700 mg/l/4h (rat) (OECD 403)
7440-50-8 cuivre		
Oral	LD50	> 2.500 mg/kg (rat) (OECD 423)
Dermique	LD50	> 2.000 mg/kg (rat) (OECD 402)
Inhalatoire	LC50	> 5,11 mg/l/4h (rat) (OECD 436)

- **Effet primaire d'irritation :**
- **de la peau :**
Un contact prolongé avec la peau peut provoquer des irritations de la peau et/ou des dermatites.

(suite page 8)

—FR—



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.08.2018

Numéro de version 2

Révision: 26.03.2015

Nom du produit TRW Never Squeeze Grease

(suite de la page 7)

- **des yeux :**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Sensibilisation :**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité par administration répétée		
1314-13-2 oxyde de zinc		
Oral	NOAEL (90d)	> 81 mg/kg bw/day (furet)
7440-50-8 cuivre		
Oral	NOAEL (90d)	1.000 mg/kg bw/day (souris) (EU B.26)

- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- **Mutagenicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique :	
1314-13-2 oxyde de zinc	
EC50 (statique)	2,6 mg/l/48h (Daphnia magna) (OECD 202)
LC50 (statique)	1,793 mg/l/96h (Brachydario rerio)
EC50 (statique)	0,136 mg/l/72h (Pseudokirchneriella subcapitata)
7440-50-8 cuivre	
EC50 (statique)	0,792 mg/l/48h (Daphnia magna) (OECD 202)
LC50 (dynamique)	0,2 mg/l/96h (Oncorhynchus mykiss)
NOEC (statique)	0,00057 mg/l/72h (Phaeodactylum tricornutum) (ISO 10253)

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas facilement biodégradable.
- **Autres indications :** Aucune donnée relative à la préparation n'est disponible.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Effets écotoxiques :**
- **Remarque :**
Toxique chez les poissons.
Toxique pour les algues.

(suite page 9)

FR



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.08.2018

Numéro de version 2

Révision: 26.03.2015

Nom du produit TRW Never Squeeze Grease

(suite de la page 8)

- **Autres indications écologiques :**
- **Indications générales :**
Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre) : polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.
Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation :**
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
Le choix des codes issus de la nomenclature européenne des déchets listé ci-après est basé sur l'utilisation prévue du produit.

· Catalogue européen des déchets

12 00 00	DÉCHETS PROVENANT DE LA MISE EN FORME ET DU TRAITEMENT PHYSIQUE ET MÉCANIQUE DE SURFACE DES MÉTAUX ET MATIÈRES PLASTIQUES
12 01 00	déchets provenant de la mise en forme et du traitement mécanique et physique de surface des métaux et matières plastiques
12 01 12*	déchets de cires et graisses

- **Emballages non nettoyés :**
- **Recommandation :**
L'emballage doit être évacué conformément à l'ordonnance sur les emballages.
Les emballages non contaminés peuvent faire l'objet d'un recyclage.
Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit.

* RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU	
· DOT, ADR, IMDG, IATA	UN3077
· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	
· DOT	Environmentally hazardous substances, solid, n.o.s. (zinc oxide)
· ADR	3077 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (oxyde de zinc)

(suite page 10)

FR



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.08.2018

Numéro de version 2

Révision: 26.03.2015

Nom du produit TRW Never Squeeze Grease

(suite de la page 9)

<ul style="list-style-type: none">· IMDG· IATA	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (zinc oxide), MARINE POLLUTANT ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (zinc oxide)
<ul style="list-style-type: none">· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport· DOT 	
<ul style="list-style-type: none">· Class· Label	9 Matières et objets dangereux divers. 9
<ul style="list-style-type: none">· ADR  	
<ul style="list-style-type: none">· Classe	9 (M7) Matières et objets dangereux divers.
<ul style="list-style-type: none">· IMDG, IATA  	
<ul style="list-style-type: none">· Class· Label	9 Matières et objets dangereux divers. 9
<ul style="list-style-type: none">· 14.4 Groupe d'emballage· DOT, ADR, IMDG, IATA	III
<ul style="list-style-type: none">· 14.5 Dangers pour l'environnement:· Polluant marin :· Marquage spécial (ADR):· Marquage spécial (IATA):	Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : oxyde de zinc Oui Signe conventionnel (poisson et arbre) Signe conventionnel (poisson et arbre) Signe conventionnel (poisson et arbre)
<ul style="list-style-type: none">· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur· Indice Kemler :· No EMS :· Stowage Category	Attention: Matières et objets dangereux divers. 90 F-A,S-F A

(suite page 11)

FR



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.08.2018

Numéro de version 2

Révision: 26.03.2015

Nom du produit TRW Never Squeeze Grease

(suite de la page 10)

· Stowage Code	SW23 When transported in BK3 bulk container, see 7.6.2.12 and 7.7.3.9.
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport :	
· ADR	
· Quantités limitées (LQ)	5 kg
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 g Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 g
· Catégorie de transport	3
· Code de restriction en tunnels	E
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 3077 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (OXYDE DE ZINC), 9, III

* **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

· **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

· **Directive 2012/18/UE**

· **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.

· **Catégorie SEVESO E2** Danger pour l'environnement aquatique

· **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas** 200 t

· **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut** 500 t

· **Prescriptions nationales :**

· **Classe de pollution des eaux :**

Classe de danger pour l'eau 2 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 2) : polluant

· **Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57**

Aucun des composants n'est compris.

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

(suite page 12)

FR



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.08.2018

Numéro de version 2

Révision: 26.03.2015

Nom du produit TRW Never Squeeze Grease

(suite de la page 11)

· **Phrases importantes**

- H228 Matière solide inflammable.
- H251 Matière auto-échauffante; peut s'enflammer.
- H261 Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Service établissant la fiche technique :**

- Elaboration de la Fiche de données de sécurité:
DEKRA Assurance Services GmbH, Hanomagstr. 12, D-30449 Hanovre, Allemagne,
Tél.: (+49) 511 42079 - 0, reach@dekra.com.
© DEKRA Assurance Services GmbH. Aucune modification de ce document sans autorisation
expresse écrite de DEKRA Assurance Services GmbH.

· **Acronymes et abréviations:**

- ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
- IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
- DOT: US Department of Transportation
- IATA: International Air Transport Association
- GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
- EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
- ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
- CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
- DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
- PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
- LC50: Lethal concentration, 50 percent
- LD50: Lethal dose, 50 percent
- PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
- SVHC: Substances of Very High Concern
- vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
- Flam. Sol. 1: Matières solides inflammables – Catégorie 1
- Self-heat. 1: Substances et mélanges auto-échauffants – Catégorie 1
- Water-react. 2: Substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables – Catégorie 2
- Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1
- Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1
- Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2
- Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

· *** Données modifiées par rapport à la version précédente**

FR